La directive NIS2 et son impact sur la cybersécurité

La directive (UE) 2022/2555, connue sous le nom de NIS2, comprend des mesures visant à assurer un niveau commun élevé de cybersécurité pour les réseaux et les systèmes d'information dans l'ensemble de l'UE. La directive NIS2 énonce les conditions que doivent remplir les États membres et les entreprises dans le cadre de leurs stratégies de cybersécurité avant le 17 octobre 2024.

Les implications pour les organisations

À travers cette directive, de nouvelles obligations techniques, organisationnelles et opérationnelles sont introduites pour les entités concernées :

Mesures techniques de protection :

La sécurisation des réseaux et des systèmes d'information (SI) est primordiale. Cela inclut l'utilisation de techniques de cryptographie, le chiffrage des données, le contrôle des accès aux systèmes et la mise en œuvre de solutions d'authentification à plusieurs facteurs.

Sécurité de la chaîne d'approvisionnement :

Une attention particulière devra être accordée à la cybersécurité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les organisations concernées devront donc effectuer des audits de due diligence, en examinant les pratiques de cybersécurité de leurs fournisseurs et prestataires.

Gestion des risques cyber :

Les organisations seront tenues de réaliser une analyse approfondie des risques cyber qu'elles encourent et des politiques de sécurité existantes. Il est aussi souligné l'importance de former les décideurs à la gestion des risques et l'implication du corps managérial dans la validation des mesures de gestion des risques cyber.

Signalement des incidents de sécurité :

Les entreprises devront notifier à l'ANSSI tout incident de sécurité dans les 24 heures suivant sa survenue. Cette notification initiale devra être suivie d'une évaluation de l'impact sous 72 heures, puis d'un rapport complet sous un délai d'un mois.

Formation et sensibilisation :

La formation des collaborateurs aux risques cyber et aux bonnes pratiques à adopter est essentielle. Cette formation vise à les protéger et à renforcer la sécurité globale de l'organisation, qu'elle soit publique comme privée.

Tests et audits de sécurité :

NIS2 va exiger que les organisations effectuent régulièrement des tests et audits techniques, tels que des tests d'intrusions et des scans de vulnérabilités, pour évaluer la pertinence des mesures de sécurité mises en place.

Équipe dédiée et communication :

Les organisations devront disposer d'une équipe spécialisée pour la gestion des incidents cyber et désigner une personne de contact auprès de l'ANSSI.

Siège Social
27 rue de la Télématique
42000 Saint-Etienne

Nos implantations en France et International Ile de France, Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie, Pays de la Loire, Suisse Romande

Trouvez votre agence sur https://www.value-info.fr/

INFORMATION
09 70 24 01 80
contact@value-info.fr

Parmi les secteurs à forte criticité figurent les secteurs suivants :

1 Énergie

- Électricité
- Chauffage et climatisation urbains
- Pétrole
- Gaz
- Hydrogène

2 Transports

- Aériens
- Ferroviaires
- Maritimes
- Terrestres

3 Banques

4 Infrastructures des marchés financiers

5 Santé, y compris la fabrication de produits pharmaceutiques, dont les vaccins

6 Eau potable

7 Eaux usées

8 Infrastructures numériques

- Points d'échange Internet
- Prestataires de services DNS
- Registres de noms TLD
- Prestataires de services informatiques dans le cloud
- Prestataires de services de centre de données
- Réseaux de diffusion de contenu
- Prestataires de services de confiance
- Prestataires de réseaux de communications électroniques publics
- Services de communications électroniques accessibles au public

9 Gestion de services TIC

- Prestataires de services gérés
- Prestataires de services de sécurité gérés

10 Administration publique

11 Espace

Parmi les autres secteurs critiques figurent les secteurs suivants :

1 Services postaux et de messagerie

2 Gestion des déchets

3 Fabrication, production et distribution de produits chimiques

4 Production, transformation et distribution de denrées alimentaires

5 Fabrication

- Fabrication de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- Fabrication d'équipements électriques
- Fabrication de machines et d'équipements
- Fabrication de véhicules motorisés, de remorques et de semi-remorques
- Fabrication d'autres équipements de transport

6 Fournisseurs numériques

- Fournisseurs de places de marché en ligne
- Fournisseurs de moteurs de recherche en ligne
- Fournisseurs de plateformes de services de réseaux sociaux

Plus d'infos ? Contactez-nous au 09 70 24 01 80 ou par email contact@value-info.fr